

KBC Bank SA

**BOLERO CROWDFUNDING  
CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION**

## Table des matières

<b>Bolero Crowdfunding</b> .....	<b>3</b>
<b>1 Définitions</b> .....	<b>3</b>
<b>2 Applicabilité</b> .....	<b>8</b>
<b>3 Dispositions générales</b> .....	<b>8</b>
<b>4 Rôle de KBC Bank BCF</b> .....	<b>9</b>
<b>5 Enregistrement</b> .....	<b>11</b>
<b>6 Identification et classification des Utilisateurs</b> .....	<b>12</b>
<b>7 Droits d'utilisation</b> .....	<b>15</b>
<b>8 Projets</b> .....	<b>15</b>
<b>9 Forum Q&amp;R</b> .....	<b>16</b>
<b>10 Communication</b> .....	<b>17</b>
<b>11 Souscription de Titres</b> .....	<b>17</b>
<b>12 Sursouscription</b> .....	<b>19</b>
<b>13 Ordres donnés à KBC Bank BCF</b> .....	<b>19</b>
<b>14 Paiement</b> .....	<b>20</b>
<b>15 Émission</b> .....	<b>21</b>
<b>16 Remboursement</b> .....	<b>22</b>
<b>17 Tarifs</b> .....	<b>22</b>
<b>18 Enregistrement électronique et preuve</b> .....	<b>23</b>
<b>19 Hyperliens</b> .....	<b>23</b>
<b>20 Disponibilité et accès</b> .....	<b>24</b>
<b>21 Sécurisation</b> .....	<b>24</b>
<b>22 Respect de la loi</b> .....	<b>25</b>
<b>23 Droits de propriété intellectuelle</b> .....	<b>25</b>
<b>24 Données à caractère personnel</b> .....	<b>26</b>
<b>25 Confidentialité</b> .....	<b>26</b>
<b>26 Responsabilité</b> .....	<b>27</b>
<b>27 Réclamations</b> .....	<b>29</b>

<b>28</b>	<b>Conflits d'intérêts .....</b>	<b>30</b>
<b>29</b>	<b>Durée et résiliation .....</b>	<b>32</b>
<b>30</b>	<b>Langues.....</b>	<b>33</b>
<b>31</b>	<b>Divers .....</b>	<b>33</b>
<b>Annexe 1 – Règles régissant les services de financement alternatif : description générale</b>		<b>37</b>

# Conditions générales d'utilisation

## Bolero Crowdfunding

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour but de fixer les conditions et modalités en vertu desquelles le Bolero Crowdfunding peut être utilisé (les "**Conditions d'utilisation**").

Elles constituent une convention entre l'Utilisateur (tel que défini ci-dessous) du Bolero Crowdfunding et KBC Bank.

### 1 Définitions

**"Prestataire de services de paiement"** : KBC Bank SA, société anonyme de droit belge et établissement de crédit agréé, dont le siège social est établi à 1080 Bruxelles (Belgique), avenue du Port 2, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0462.920.226, enregistrée à la TVA sous le numéro BE 0462.920.226, ainsi que ses ayants droit et/ou ayants cause et toute autre personne désignée en tant que suppléant à cet égard par KBC Bank BCF ;

**"Compte"** : le profil créé par l'Utilisateur sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding afin d'avoir accès à la partie non publique de la Plateforme.

**"Autres conditions d'investissement"** : les autres conditions d'investissement telles que définies dans le Contrat d'investissement pour les Titres concernés.

**"Jour ouvrable bancaire"** : jour où les banques à Bruxelles sont ouvertes et exercent leurs activités normales, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

**"Frais de paiement"** : les frais de transaction, d'une valeur de 1,9% du Montant d'investissement, mis à charge de l'Utilisateur par KBC Bank pour l'exécution de certains paiements en ligne sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding.

**"Annexe"** : toute annexe aux présentes Conditions d'utilisation.

**"Bolero Crowdfunding"** : le service en ligne proposé par KBC Bank via la Plateforme de Bolero Crowdfunding, lequel consiste à mettre en relation des Entreprises à la recherche de financement d'une part et un grand nombre d'investisseurs potentiels (le "*crowd*") d'autre part. L'Utilisateur trouvera sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding un certain nombre de Projets concrets pour lesquels des Entreprises cherchent à se financer en émettant des Titres, que l'Utilisateur peut souscrire au Prix d'émission et conformément aux Conditions régissant les Titres.

**"Plateforme de Bolero Crowdfunding"** : la plateforme en ligne exploitée par KBC Bank, qui est accessible via la *page d'accueil* BoleroCrowdfunding.be et par le truchement de laquelle le service de Bolero Crowdfunding est proposé ; la Plateforme se compose (i) d'une partie accessible au public et (ii) d'une partie réservée aux Utilisateurs et inaccessible au public.

**"Brochure"** : la brochure publiée par KBC Bank sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding, dans laquelle le fonctionnement de la Plateforme et certains des risques liés à son utilisation, notamment, sont expliqués.

**"Date de clôture"** : la date à laquelle la souscription des Titres est clôturée ; il s'agit d'une date qui précède de vingt (20) jours ouvrables bancaires au moins la date d'émission et qui est précisée sur la Page Projet de l'Entreprise.

**"Compte bancaire de Crowdfunding"** : le compte bancaire ouvert auprès d'un organisme financier belge, que l'Investisseur saisit sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding pendant la procédure d'investissement.

Le terme **"Documents"** revêt la signification qui lui est conférée à l'article 4.8.

**"D&B"** : la société Dun & Bradstreet Belgium SA.

**"Informations de D&B"** : les Ratings et autres informations de D&B obtenues régulièrement de cette société par KBC Bank dans le cadre du Rating D&B.

**"Rating D&B"** : Rating acheté par KBC Bank à D&B en vue d'être publié sur la plateforme de Bolero Crowdfunding. Le Rating D&B consiste en un score de 1 à 4 ou la mention "Pas de Rating", où :

- un score de 1 signifie "Minimum Risk (risque minimal)" ;
- un score de 2 signifie "Lower than Average Risk (risque inférieur à la moyenne)" ;
- un score de 3 signifie "Higher than Average Risk (risque supérieur à la moyenne)" ;
- un score de 4 signifie "High Risk (risque élevé)" ;

la mention "No Rating"/"Pas de Rating" signifie que les informations disponibles ne permettent pas d'attribuer un score.

**"Titre"** désigne (i) une action, (ii) une obligation ou (iii) une obligation subordonnée, émise ou à émettre par une Entreprise ou par un Véhicule de financement aux fins de financement d'un Projet d'Entreprise.

**"Avantages fiscaux"** : les avantages fiscaux qui se présentent sous la forme (i) d'une réduction d'impôt accordée aux personnes physiques qui, pour autant qu'elles satisfassent à certaines conditions, souscrivent de nouvelles actions émises par une jeune société de la manière prévue à l'article 145/26 CIR 92 et (ii) d'une exonération de précompte mobilier pour les personnes physiques qui accordent un prêt à une jeune société, pour autant que certaines conditions soient réunies, comme exposé à l'article 21, 13° CIR 92.

**"FSMA"** : l'Autorité des services et marchés financiers, sise à 1000 Bruxelles (Belgique), rue du Congrès 12-14.

**"Véhicule de financement"** : un véhicule de financement au sens de l'article 4, 7° de la loi Services de financement alternatif.

**"Utilisateur"** : une personne qui a créé un Compte sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding. Il peut notamment s'agir d'un Investisseur, d'un Véhicule de financement ou d'une Entreprise.

**"Instructions d'utilisation"** : toutes les indications et prescriptions mises à la disposition de l'Utilisateur par KBC Bank, comme la Brochure et les 'Questions fréquemment posées' publiées sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding, telles que modifiées ou actualisées en tant que de besoin.

**"Conditions d'utilisation"** : les présentes conditions générales d'utilisation du Bolero Crowdfunding.

**"Document d'identification"** : le document auquel l'Utilisateur peut accéder lorsqu'il s'enregistre sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding et au moyen duquel il peut transmettre ses données d'identité à KBC Bank par la poste au lieu de procéder à la lecture électronique de sa carte d'identité de la manière décrite l'Article 6.2.

**"Délai de souscription"** : la période au cours de laquelle les Utilisateurs peuvent souscrire un certain Titre à émettre dans le cadre d'un Projet, et qui s'achève à la Date de clôture. Le Délai de souscription diffère d'un Titre à l'autre ; il est précisé sur la Page Projet de l'Entreprise et peut être prolongé unilatéralement par l'Entreprise, moyennant autorisation de KBC Bank.

**"Investisseur"** : la personne physique ou morale qui a créé un Compte en s'enregistrant sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding afin d'éventuellement investir, par le biais de la Plateforme, dans des Titres émis par une Entreprise ou par un Véhicule de financement.

**"Montant de l'investissement"** : le montant pour lequel un Investisseur souscrit certains Titres par le biais de la Plateforme de Bolero Crowdfunding et qui, pour chaque Investisseur, ne peut excéder le Montant d'investissement maximum pour les Titres d'une Entreprise donnée, le cas échéant du Véhicule de financement.

**"Contrat d'investissement"** : la convention conclue entre un Investisseur et une Entreprise, le cas échéant le Véhicule de financement, par laquelle l'Investisseur, après avoir pris connaissance (i) de toutes les informations relatives au Projet et (ii) des Conditions régissant les Titres, souscrit un certain nombre de Titres à émettre par l'Entreprise contre paiement du Prix d'émission par l'Investisseur.

**"KBC Bank BCF"** : un département de KBC Bank NV qui s'occupe de crowdfunding.

**"Compte de Crowdfunding de KBC Bank"** : le compte bancaire de KBC Bank sur lequel les Montants d'investissement sont versés et bloqués pendant la durée de la campagne de Crowdfunding sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding.

Le terme **"Données de connexion"** revêt la signification qui lui est conférée à l'article 5.6.

**"Montant d'investissement maximum"** : le montant tel que défini à l'Article 11.3 des présentes Conditions d'utilisation.

**"Montant maximum de financement par Crowdfunding"** : le montant maximum pour lequel les titres peuvent être souscrits conformément à la loi Prospectus 2018 et dans le cadre de quoi la valeur nominale totale des titres vendus par l'Entreprise via la Plateforme de Bolero Crowdfunding est inférieure à (i) cinq cent mille (500 000) euros, et dans le cadre duquel l'investissement maximal est limité à cinq mille (5 000) euros par investisseur.

**"MIFID"** : respectivement, la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers, et ses versions ultérieures éventuelles ou, dès leur entrée en vigueur, (i) la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE et (ii) le règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014

concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012.

**"Montant minimum de financement par Crowdfunding"** : le montant minimal visé par l'Entreprise, pour lequel l'Entreprise souhaite obtenir un financement en vendant des Titres sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding.

**"BNB"** : la Banque nationale de Belgique, sise à 1000 Bruxelles (Belgique), boulevard de Berlaimont 14.

**"Client non professionnel"** : un Utilisateur qui n'est pas traité au titre de Client professionnel.

**"Entreprise"** : la personne qui, dans le but de financer un projet, souhaite lever, via la Plateforme de Bolero Crowdfunding, des fonds en émettant des titres et éventuellement, par le biais d'un placement privé, peu importe que celui-ci s'opère directement ou indirectement, par le truchement d'un Véhicule de financement.

Le terme **"Montant transféré"** revêt la signification qui lui est conférée à l'article 14.3.

**"Sursouscription"** : la situation dans laquelle des Investisseurs souscrivent des Titres pour un montant total qui excède le Montant minimum de financement par Crowdfunding.

**"Données personnelles"** : toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable.

**"Déclaration de confidentialité"** : la "Déclaration générale de confidentialité à l'égard des clients au sens large" de KBC Bank SA, telle qu'elle est publiée sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding et modifiée ou actualisée périodiquement.

**"Placement privé"** : la vente, par l'Entreprise, de titres (autres que les Titres) de l'Entreprise ou du Véhicule de financement à des investisseurs en vue de financer le Projet de l'Entreprise en dehors de la Plateforme de Bolero Crowdfunding.

**"Client professionnel"** : tout Utilisateur qui possède l'expérience, les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre seul des décisions en matière d'investissement et évaluer de manière adéquate les risques qu'il encourt, et qui répond aux critères stipulés à l'Annexe A de l'AR du 3 juin 2007 portant les règles et modalités visant à transposer la directive concernant les marchés d'instruments financiers.

**"Projet"** : le Projet pour lequel une Entreprise cherche un financement via la Plateforme de Bolero Crowdfunding.

**"Page Projet"** : la description détaillée du Projet telle qu'elle est publiée sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding.

**"Règlement sur les prospectus"** : fait référence au règlement relatif au prospectus, à la loi de 2006 sur les prospectus et à la loi de 2018 sur les prospectus.]

**"Règlement sur les prospectus"** : désigne le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 relatif au prospectus à publier lorsque des valeurs mobilières sont offertes au public ou admises à la négociation sur un marché réglementé et abrogation de la directive 2003/71 / CE.]

"**Loi Prospectus 2006**" : la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, telle que modifiée en tant que de besoin.

« **Loi Prospectus 2018** » : fait référence à la loi du 11 juillet 2018 sur l'offre d'instruments de placement au public et l'admission d'instruments de placement à la négociation sur un marché réglementé, avec ses modifications successives.

"**Fournisseur**" : le fournisseur d'accès à Internet.

"**Forum Q&R**" : désigne (i) le forum "Prenez contact" sur la partie privée de la Plateforme de Bolero Crowdfunding, sur lequel l'Utilisateur peut poser des questions à l'Entreprise à propos de son Projet et sur lequel l'Entreprise peut lui répondre, et où les questions et réponses peuvent être consultées par tous les Utilisateurs, et (ii) le forum "Nouvelles informations" sur la partie privée de la Plateforme de Bolero Crowdfunding, sur lequel l'Entreprise peut publier des informations à son propos et à propos de son Projet.

"**Rating**" : évaluation de la solvabilité d'une Entreprise réalisée par une Agence de notation et achetée par KBC Bank. Le Rating se présente sous forme d'un nombre ou d'une combinaison de lettres.

"**Agence de notation**" : bureaux d'analyse indépendants réputés établissant des Ratings, comme D&B.

Le terme "**Securities Act**" revêt la signification qui lui est conférée à l'article 4.10.

"**Date de remboursement**" : la date prévue pour le remboursement du prix des Titres au cas où, à l'expiration du Délai de souscription, (i) le Montant minimum de financement par Crowdfunding n'aurait pas été atteint ou (ii) les Autres Conditions d'investissement éventuelles ne seraient pas remplies. La Date de remboursement diffère d'un Titre à l'autre ; elle est précisée dans les Conditions relatives aux Titres.

"**Date d'émission**" : la date prévue pour l'émission des Titres, qui suit de vingt (20) jours ouvrables bancaires au plus la Date de Clôture. La Date d'émission diffère d'un Titre à l'autre ; elle est précisée dans les Conditions relatives aux Titres.

"**Prix d'émission**" : le prix auquel un Titre donné sera émis, comme précisé dans les Conditions relatives aux Titres.

"**Conditions relatives aux Titres**" : les conditions financières, juridiques et autres relatives aux Titres, exposées sous l'intitulé "Conditions d'investissement" sur la page du Projet au profit duquel le produit de la vente des Titres sera utilisé.

"**Loi Services de financement alternatif**" : loi organisant la reconnaissance et l'encadrement du Crowdfunding et portant des dispositions diverses en matière de finances du 18 décembre 2016, de même que ses modifications ultérieures. Une description générale des règles applicables à la prestation de services de financement alternatif, conformément à l'article 23, point e), de la Loi Services de financement alternatif, se trouve à l'[Annexe I](#).

"**CIR 92**" est l'abréviation de Code des impôts sur les revenus de 1992.



## **2 Applicabilité**

Les présentes Conditions d'utilisation régissent les droits et obligations mutuels entre l'Utilisateur et KBC Bank, auxquels sont subordonnées la mise à disposition par KBC Bank et l'utilisation, par l'Utilisateur, du Bolero Crowdfunding et de la Plateforme de Bolero Crowdfunding. En s'enregistrant et en créant un Compte, l'Utilisateur accepte explicitement les présentes Conditions d'utilisation.

## **3 Dispositions générales**

**3.1** Le Bolero Crowdfunding est une initiative de KBC Bank, dont il est la propriété. La Plateforme de Bolero Crowdfunding est gérée par KBC Bank et se trouve à l'adresse BoleroCrowdfunding.be.

**3.2** Le Bolero Crowdfunding est un service en ligne qui consiste à mettre en relation des Entreprises en quête de financement d'une part et un grand nombre d'investisseurs potentiels (le "crowd") d'autre part. L'Utilisateur peut consulter sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding un certain nombre de Projets concrets pour lesquels des Entreprises cherchent à se financer en émettant des Titres, que l'Utilisateur peut souscrire à un certain Prix d'émission par Titre. Si l'Utilisateur souscrit des Titres, un Contrat d'investissement est conclu entre l'Entreprise, le cas échéant, le Véhicule de financement, et l'Utilisateur, par le biais duquel l'Utilisateur s'engage à souscrire un certain nombre de Titres à émettre par l'Entreprise, le cas échéant par le Véhicule de financement, au Prix d'émission et aux Conditions relatives aux Titres.

**3.3** Un certain nombre de fonctionnalités sont mises à la disposition des Utilisateurs, notamment :

**3.3.1** le financement d'un Projet en tant qu'Entreprise ;

**3.3.2** la création d'une Page Projet en tant qu'Entreprise ;

**3.3.3** l'analyse et la comparaison de différents Projets ;

**3.3.4** la possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses à propos de Projets par le biais du Forum Q&R ;

**3.3.5** la diffusion de Pages Projet par le biais des réseaux sociaux (Twitter®, Facebook®, LinkedIn®) ;

**3.3.6** la transmission d'une Page Projet par courriel à d'autres Utilisateurs ou tiers potentiellement intéressés ;

**3.3.7** le suivi de Projets ; et

**3.3.8** la souscription de Titres.

**3.4** Pour pouvoir employer le Bolero Crowdfunding et la Plateforme de Bolero Crowdfunding, l'Utilisateur doit disposer d'un ordinateur équipé des logiciels de communication et de sécurité (un antivirus, notamment) requis, de même que d'une connexion à Internet.

- 3.5** Les Instructions d'utilisation fournies aux Utilisateurs par KBC Bank font partie intégrante des présentes Conditions d'utilisation. Ces Instructions d'utilisation décrivent les fonctionnalités ainsi que les modalités de fonctionnement de la Plateforme de Bolero Crowdfunding. L'Utilisateur peut également s'informer auprès de KBC Bank sur les fonctionnalités offertes par la Plateforme de Bolero Crowdfunding. L'Utilisateur déclare avoir reçu les Instructions d'utilisation et avoir réclamé et obtenu toutes les explications qu'il estime nécessaires pour utiliser la Plateforme de Bolero Crowdfunding. L'Utilisateur s'engage à respecter scrupuleusement toutes les prescriptions relatives à la Plateforme de Bolero Crowdfunding de même que les Instructions d'utilisation. En cas de contradiction avec d'autres prescriptions applicables à la relation qui unit l'Utilisateur à KBC Bank, les prescriptions fournies par le biais de la Plateforme de Bolero Crowdfunding priment.
- 3.6** L'utilisation de la Plateforme de Bolero Crowdfunding implique l'échange électronique d'informations et l'envoi d'informations cryptées au moyen de médias de communication publics et d'Internet. Internet est un réseau international ouvert dont l'Utilisateur déclare connaître la structure et les caractéristiques spécifiques.

#### **4 Rôle de KBC Bank**

- 4.1** KBC Bank reçoit et transmet des ordres relatifs à des Titres pour le compte de l'Investisseur.
- 4.2** Les services offerts par KBC Bank par le biais de la Plateforme de Bolero Crowdfunding et les informations publiées sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding sont exclusivement destinés aux Utilisateurs établis en Belgique. Il appartient à l'Utilisateur de se tenir informé de toutes les lois et prescriptions émises par toute juridiction autre que la Belgique, et de s'y conformer.
- 4.3** Les informations publiées sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding sont de nature exclusivement générale. Le service de Bolero Crowdfunding n'a pas vocation à proposer des services de conseils spécifiques que fournirait de quelque manière que ce soit KBC Bank. KBC Bank ne fournit ni conseils en matière d'investissement, ni aucune recommandation, production de recherche en investissements, conseil fiscal, juridique ou autre concernant les titres à émettre par l'Entreprise ou le Véhicule de financement. Rien de ce qui est publié sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding ne peut être interprété en ce sens. Les informations publiées sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding sont de nature générale et ne tiennent pas compte des caractéristiques spécifiques de l'Utilisateur et des conditions qui lui sont propres, pas plus que du profil d'Investisseur spécifique de l'Utilisateur, de l'ensemble de ses investissements, de sa situation financière, de ses connaissances, de son expérience et de son degré d'aversion au risque.
- 4.4** L'Investisseur potentiel examine, juge et analyse lui-même tout investissement à la lumière de ses intérêts et consulte à cet égard ses propres conseillers juridiques, fiscaux, en investissements et autres. KBC Bank se contente de vérifier, chaque fois qu'un Investisseur souhaite investir dans un Projet, si l'investissement lui convient, à la lumière du questionnaire portant sur ses connaissances et son expérience auquel il aura répondu au préalable en vertu de la directive MiFID et de la loi Services de financement alternatif.

Les risques liés au Crowdfunding et aux Titres proposés sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding sont décrits sous l'intitulé 'Conditions d'investissement' dans les Projets individuels.

**4.5** L'Entreprise qui souhaite initier une campagne de Crowdfunding joint à sa demande un certain nombre d'informations et de documents, comme son plan financier, une brève explication portant sur le Projet et l'exposé de l'utilisation qu'elle compte faire des fonds. Dans un premier temps, KBC Bank apprécie, sans garantie ou valeur de recommandation aucune : (i) l'exactitude a priori de la demande et des informations fournies, à la lumière de données publiques obtenues notamment par consultation de la Centrale des bilans, de la Banque-Carrefour des entreprises et d'une recherche sommaire d'erreurs manifestes (appréciation dite *common sense*) (ii) la conformité du Projet et de l'Entreprise avec les règles de Responsabilité sociétale des entreprises en vigueur au sein de KBC (ainsi le Projet ne peut-il avoir de liens avec aucun des domaines repris sur les listes noires – pour plus d'informations, veuillez consulter <https://www.kbc.com/en/policies>) et (iii) l'intérêt que le Projet peut susciter auprès d'un public d'Investisseurs (sans que cette évaluation ne porte garantie ou appréciation des chances de réussite du Projet ou de la campagne de Crowdfunding). Si le Projet n'est pas rejeté au terme de cette première phase, KBC Bank organise, dans une seconde phase, un entretien d'admission consacré au Projet, à la campagne et au processus de Crowdfunding par le biais de Bolero. Si l'entretien d'admission débouche sur des résultats positifs, l'Entreprise est dans une troisième phase invitée à compléter la Page Projet. Le contenu de la Page Projet relève de l'entière responsabilité de l'Entreprise, KBC Bank se contentant de vérifier que tous les champs sont complétés. Au cours de la quatrième et dernière phase, le Projet est soumis à l'approbation d'un comité interne, qui tranche de façon souveraine.

KBC Bank ne procède à aucune enquête approfondie quant à la faisabilité (financière) du Projet. KBC Bank ne vérifie pas la due diligence de l'Entreprise, du Projet ou du Véhicule de financement.

**4.6** Sauf mention contraire, les informations sur les Titres et les Projets publiées sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding sont exclusivement fournies par l'Entreprise. Les prévisions qui y sont mentionnées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs. L'Entreprise peut placer sur le Forum Q&R des informations supplémentaires concernant son Projet, dans le respect des restrictions visées à l'Article 8.3 des présentes Conditions d'utilisation, sans que l'Investisseur puisse en retirer un quelconque droit de révocation ou d'annulation, étant entendu que l'Entreprise ne peut pas modifier les conditions relatives aux Titres et les pages de la Plateforme de Bolero Crowdfunding sur lesquelles son Projet est présenté.

**4.7** Ni les informations diffusées sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding, ni la fourniture de services quels qu'ils soient par KBC Bank dans le cadre d'un Placement privé, ne peuvent être considérées comme une offre ou une partie d'offre d'achat ou de vente d'un quelconque titre, comme une offre de distribution, de commercialisation ou de promotion de titres ou comme une incitation à négocier des titres par qui que ce soit dans une juridiction où une telle offre, invitation, vente, offre de services, commercialisation,

promotion ou distribution serait illégale, ou où la personne qui pose de tels actes n'est pas compétente pour le faire ou le fait à une personne à qui il est illégal de faire une telle offre ou invitation.

- 4.8** KBC Bank se contente de mettre les Instructions d'utilisation et les Conditions d'utilisation (les "**Documents**") à la disposition de l'Utilisateur. KBC Bank ne s'engage en aucun cas à mettre les documents à jour. KBC Bank met à la disposition de l'Utilisateur, par le biais des présentes Conditions d'utilisation (y compris leurs Annexes), du Contrat d'investissement et de la Plateforme de Bolero Crowdfunding, toutes les informations exigées par la loi Services de financement alternatif.
- 4.9** KBC Bank fournit à l'Utilisateur des informations adéquates sur la nature des investissements en instruments financiers et les risques qui y sont liés de même que sur les principales caractéristiques des catégories d'instruments d'investissement, conformément à l'article 24 de la loi Services de financement alternatif, à l'article 27 de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers et à l'article 12 de l'arrêté royal du 3 juin 2007 portant les règles et modalités visant à transposer la directive concernant les marchés d'instruments financiers. Ces informations sont fournies par le biais de la Plateforme de Bolero Crowdfunding, mais l'Utilisateur peut aussi les obtenir sur simple demande adressée à KBC Bank. L'Utilisateur porte l'entière responsabilité des conséquences des ordres qu'il a donnés.
- 4.10** Les Titres émis ou à émettre par l'Entreprise ou, le cas échéant, le Véhicule de financement, ne sont en particulier pas disponibles aux fins de distribution à ou d'investissement par des investisseurs américains. Ces titres ne seront pas enregistrés en vertu de l'US Securities Act de 1933 tel qu'il a été modifié au fil du temps (le "**Securities Act**") et ne peuvent pas être directement ou indirectement proposés aux États-Unis ou sur leurs territoires ou possessions ou sur des territoires qui tombent sous la juridiction des États-Unis, ni à des ou au profit de ressortissants américains, sauf en cas de transaction non contraire au Securities Act ou à toute autre législation financière ou fiscale américaine en vigueur (y compris, sans y être limité, tout droit applicable d'un État des États-Unis).
- 4.11** KBC Bank n'est pas tenue de participer aux assemblées des actionnaires, obligataires ou créanciers ou aux autres types d'assemblées relatives aux Titres. KBC Bank n'a pas davantage à participer aux votes ou prises de décisions dans le cadre de faillites, concordats judiciaires et/ou d'autres événements relatifs aux Titres. KBC Bank n'a pas d'obligations fiduciaires ou autres à l'égard des titulaires de Titres et n'est en particulier pas tenue de procéder à des constatations dans le but de protéger ou de promouvoir les intérêts des titulaires de Titres.

## **5 Enregistrement**

- 5.1** La Plateforme de Bolero Crowdfunding est composée d'une partie accessible au public et d'une partie non accessible au public. Afin de pouvoir profiter pleinement des services de la Plateforme de Bolero Crowdfunding (y compris, par exemple, la souscription de Titres), l'internaute s'enregistre en tant qu'Utilisateur et crée un Compte.

- 5.2** L'enregistrement, et la création du Compte, engendrent une relation contractuelle entre l'Utilisateur d'une part et KBC Bank d'autre part. Cette relation contractuelle est régie par les présentes Conditions d'utilisation.
- 5.3** Afin de pouvoir créer un Compte, l'Utilisateur doit réunir les conditions suivantes :
- 5.3.1** si l'Utilisateur est une personne physique :
- (i) être majeur ;
  - (ii) être domicilié en Belgique ; et
  - (iii) ne pas être déclaré incapable ;
- 5.3.2** si l'Utilisateur est une personne morale : avoir son siège social et sa direction effective en Belgique.
- 5.4** Pendant la procédure d'enregistrement, les champs obligatoires doivent être complétés de manière exhaustive ; leur contenu doit être correct et véridique.
- 5.5** En s'enregistrant, l'Utilisateur accepte que ses données à caractère personnel soient traitées conformément à la Déclaration de confidentialité, et accepte notamment la transmission à d'autres entités du Groupe KBC des données à caractère personnel qu'il a communiquées.
- 5.6** Pendant la procédure d'enregistrement, l'Utilisateur choisit un nom d'Utilisateur et un mot de passe sécurisé (les "**Données de connexion**"). L'Utilisateur est responsable de la sécurité du mot de passe qu'il a choisi. KBC Bank recommande d'utiliser un mot de passe composé de lettres majuscules et minuscules, de chiffres et d'autres caractères.
- 5.7** La procédure d'enregistrement ne sera complète et le Compte ne sera activé qu'après acceptation par l'Utilisateur (i) des présentes Conditions d'utilisation, (ii) de la Déclaration de confidentialité, et après que l'Utilisateur aura confirmé avoir lu et compris les informations contenues dans la Brochure. La création d'un Compte implique que l'Utilisateur a au préalable pris connaissance des Conditions d'utilisation et de la Déclaration de confidentialité, et qu'il les a acceptées. L'Utilisateur déclare comprendre et accepter les risques (y compris ceux exposés dans la Brochure).
- 5.8** L'Utilisateur s'engage à respecter scrupuleusement les Conditions d'utilisation. Le non-respect d'une quelconque obligation et/ou disposition des présentes Conditions d'utilisation peut engendrer la fermeture immédiate du Compte et une interdiction d'accéder à la Plateforme de Bolero Crowdfunding, sans préavis ni dédommagement de la part de KBC Bank et sans préjudice du droit à dommages et intérêts dont peut éventuellement se prévaloir KBC Bank.

## **6 Identification et classification des Utilisateurs**

- 6.1** L'Utilisateur s'engage à communiquer son identité et sa résidence légale ou son siège social (et administratif). L'Utilisateur de nationalité belge s'engage également à communiquer son état civil. L'Utilisateur accepte que le personnel de KBC Bank exécute

ses obligations en la matière conformément aux dispositions réglementaires, aux recommandations des autorités de surveillance et à la déontologie financière. L'Utilisateur accepte que KBC Bank prenne copie de ses pièces d'identité et conserve ces copies conformément aux prescriptions.

Les personnes physiques qui souhaitent souscrire des Titres communiquent les données mentionnées à l'Article 6.1 à KBC Bank au moyen de leur carte d'identité électronique délivrée par les autorités belges. Si l'Utilisateur ne dispose pas d'un lecteur de carte d'identité électronique, il transmet le document d'identification complété et signé, accompagné d'une copie de sa carte d'identité ou de son passeport, au service Client Services de KBC Bank, à l'adresse suivante : KBC Bank SA, à l'attention de Bolero Crowdfunding, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, ou par courriel à [info@bolerocrowdfunding.be](mailto:info@bolerocrowdfunding.be).

- 6.2** Les personnes physiques de nationalité étrangère communiquent leur identité et leur domicile en Belgique au moyen soit de leur carte d'identité, soit de leur passeport, conformément aux dispositions de l'article 6.2. Les Utilisateurs de nationalité étrangère peuvent en outre être priés de fournir la preuve de leur capacité juridique.
- 6.3** KBC Bank peut exiger à tout moment que les documents d'identité soient traduits pour le compte de l'Utilisateur, par un traducteur assermenté ou non. L'Utilisateur autorise KBC Bank à vérifier l'authenticité des documents et l'exactitude des données d'identification auprès d'instances publiques ou privées, comme le registre de population et le registre des étrangers.
- 6.4** KBC Bank se réserve le droit de réclamer, en fonction des résultats de l'identification et de la classification, des données et documents supplémentaires comme les statuts, les listes de membres, le numéro d'entreprise, le numéro de TVA, le numéro d'enregistrement si l'Utilisateur est un entrepreneur, des données concernant la capacité juridique, l'état civil, la situation familiale, le régime matrimonial, la séparation de fait, l'ayant droit économique, etc.
- 6.5** Les modifications relatives aux données communiquées, à la représentation et/ou à la situation juridique (dont l'état civil et la capacité juridique) doivent toujours être notifiées sans délai au moyen d'une lettre signée expédiée au service Client Services de KBC Bank, à l'adresse suivante : KBC Bank SA, à l'attention de Bolero Crowdfunding, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles. À défaut, KBC Bank se réserve le droit de s'appuyer sur les données connues, avec toutes les conséquences juridiques que cela peut entraîner.
- 6.6** KBC Bank n'est responsable ni des conséquences de l'absence de communication (ou de la communication tardive) des modifications (telles que la non-distribution de la correspondance), ni du fait que l'authenticité ou la validité des documents présentés peuvent être sujettes à caution, ni du contenu des données communiquées en général.
- 6.7** KBC Bank peut réclamer à tout moment des informations supplémentaires dans le but de se conformer aux dispositions légales et réglementaires qui la contraignent à vérifier suffisamment les connaissances et l'expérience de l'Utilisateur en matière d'investissements, de sorte à pouvoir juger si le service ou le Titre est adéquat ;

l'Utilisateur s'engage pour sa part à fournir sans délai à KBC Bank les informations demandées.

- 6.8** Les époux, quel que soit leur régime matrimonial, sont réputés pouvoir agir seuls et poser tous les actes, aussi bien de gestion que de disposition, au sens le plus large, liés au Bolero Crowdfunding.
- 6.9** Les personnes morales belges s'identifient à l'aide de leur acte ou arrêté de constitution et/ou des statuts coordonnés et ce, dans la mesure où la publication est requise, au moyen d'un extrait (des annexes) du Moniteur belge ou d'un extrait certifié conforme délivré par la Banque-Carrefour des Entreprises. Une copie de ces documents sera transmise au service Client Services de KBC Bank, à l'adresse suivante : KBC Bank SA, à l'attention de Bolero Crowdfunding, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, or par courriel à [info@bolerocrowdfunding.be](mailto:info@bolerocrowdfunding.be).
- 6.10** KBC Bank peut toujours exiger la présentation des statuts coordonnés, des formulaires intitulés "bénéficiaire effectif" et de documents financiers et/ou commerciaux.
- 6.11** Il convient en outre de produire les documents par le biais desquels sont identifiées les personnes habilitées à représenter la personne morale (fondateur, administrateur, gérant, syndic, etc.), avec mention des nom, prénom et adresse de ces représentants. Ces documents peuvent notamment être constitués des statuts ou de l'acte de constitution de la personne morale, d'un extrait (des annexes) du Moniteur belge ou d'un mandat spécial ; une copie doit en être transmise à KBC Bank, conformément à l'Article 6.11.
- 6.12** Les représentants de personnes morales sont identifiés comme des personnes physiques ou, le cas échéant, comme des personnes morales. KBC Bank peut exiger que l'authenticité des signatures apposées sur les documents transmis soit confirmée par des fonctionnaires compétents ou par des procédures appropriées. Les représentants de la personne morale et l'Utilisateur sont solidairement responsables des actes qui outrepasseraient leurs compétences.
- 6.13** Sur demande expresse, KBC Bank peut entamer une relation avec une association sans personnalité juridique, pour autant que l'organisation et les objectifs de cette association soient en adéquation avec la déontologie financière et pour autant que l'association puisse s'identifier à l'aide d'un document (dénommé ci-après "les statuts") signé par tous ses membres et contenant au minimum les données suivantes : le nom de l'association, les noms et adresse des membres, les personnes désignées en tant que représentants de l'association et le fait que ces représentants peuvent valablement engager les membres pour toutes les opérations. Tous les membres de l'association sans personnalité juridique qui en ont signé les statuts deviennent, de par l'entame de la relation, clients de KBC Bank.
- 6.14** La ou les personne(s) physique(s) ou morale(s) qui représente(nt) l'association sans personnalité juridique lors de l'enregistrement sur la Plateforme de Crowdfunding sont identifiées au titre de personnes physiques ou de personnes morales, selon le cas.
- 6.15** KBC Bank peut exiger de l'Utilisateur qu'il signe une déclaration relative à l'origine des fonds.

- 6.16** La réglementation belge et européenne en vigueur impose à KBC Bank de répartir ses Utilisateurs en différentes catégories, en fonction des connaissances qu'ils ont des instruments financiers et des risques qui y sont liés, et de leur expérience en la matière. Différents niveaux de protection sont prévus, en fonction des catégories.
- 6.17** Sauf mention contraire, KBC Bank classe, pour les services liés à la Plateforme de Bolero Crowdfunding, tous les Utilisateurs parmi les "Clients non professionnels".

## **7 Droits d'utilisation**

- 7.1** La Plateforme de Bolero Crowdfunding est la propriété exclusive de KBC Bank. L'ouverture d'un Compte sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding procure à l'Utilisateur un droit gratuit (sous réserve de l'Article 17), non exclusif et non cessible, d'utiliser le logiciel et les applications mis à sa disposition par KBC Bank dans le cadre du Bolero Crowdfunding.
- 7.2** L'Utilisateur s'engage à ne faire usage de son droit d'utilisation du Bolero Crowdfunding qu'à des fins personnelles et à n'exécuter aucun ordre ou opération pour le compte de tiers. L'Utilisateur n'est pas autorisé à céder à ou mettre à la disposition d'un tiers, sous quelque forme que ce soit, son droit d'utiliser la Plateforme de Bolero Crowdfunding.
- 7.3** L'Utilisateur s'engage en outre à exercer son droit d'utilisation du Bolero Crowdfunding d'une façon normale et prudente, ce qui implique par exemple, mais sans s'y limiter, qu'il :
- 7.3.1** n'effectuera aucune opération qui perturberait ou menacerait de perturber le bon fonctionnement des systèmes externes et/ou du système en ligne de KBC Bank, ou qui porterait ou pourrait porter préjudice au propriétaire ou au responsable de ces systèmes ou à leurs autres Utilisateurs ; et
  - 7.3.2** ne profitera pas d'éventuelles limitations techniques pour tenter d'obtenir des profits économiquement non justifiés, que seule une exploitation des limitations techniques du système rend possibles.

A défaut, KBC Bank se réserve tous les droits d'agir conformément aux dispositions des Articles 29.3 et 29.4 des présentes Conditions d'utilisation.

## **8 Projets**

- 8.1** L'Utilisateur consulte la Plateforme de Bolero Crowdfunding pour prendre connaissance des Projets des Entreprises.
- 8.2** Le fait que KBC Bank publie un Projet sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding ne signifie en aucun cas qu'elle cautionne les chances de réussite de ce Projet, pas plus qu'elle ne fournit de conseil financier ou conseil d'investissement à l'Entreprise ou à l'Utilisateur.
- 8.3** Pour autant que le droit applicable les y autorise, KBC Bank et les personnes qui lui sont liées n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité, le caractère actuel et la précision des informations fournies par l'Entreprise ou par le Véhicule de



financement. Pour autant que le droit applicable les y autorise, KBC Bank et les personnes qui lui sont liées déclinent toute responsabilité en cas de pertes, de dommages ou de frais résultant directement ou indirectement de l'accès à la Plateforme de Bolero Crowdfunding, de son utilisation ou du fait de s'être fié à son contenu, y compris, mais sans y être limité, les pertes, dommages et frais résultant d'une décision quelle qu'elle soit prise sur la base d'informations publiées sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding, dont par exemple la décision d'investir dans les Titres qui y sont proposés.

## **9 Forum Q&R**

**9.1** L'Utilisateur peut interroger l'Entreprise sur ses Projets, en postant des messages sur le Forum Q&R concerné de la Plateforme de Bolero Crowdfunding.

**9.2** L'Utilisateur s'engage à faire preuve de modération, et accepte la responsabilité du contenu des messages qu'il poste sur le Forum Q&R. Ne sont notamment pas acceptables, les messages qui :

**9.2.1** sont contraires à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs ;

**9.2.2** incitent à la haine raciale, au racisme, au négationnisme et/ou à la discrimination, de quelque nature que ce soit ;

**9.2.3** visent le trafic d'instruments financiers (y compris de Titres) ;

**9.2.4** rendent publiques des informations non publiques ou confidentielles relatives à l'Entreprise, à moins que ces informations ne soient publiées par l'Entreprise même ;

**9.2.5** constituent une forme (déguisée) de publicité et/ou de spam ;

**9.2.6** portent atteinte à la vie privée ou à la réputation d'autrui ;

**9.2.7** soient le reflet de disputes ou de harcèlement, contiennent des réactions calomnieuses, des insultes graves, des menaces et/ou toute autre forme de réaction déplacée ;

**9.2.8** contiennent des images pornographiques et/ou de la pédophilie ;

**9.2.9** constituent une infraction aux droits de propriété intellectuelle de KBC Bank, d'autres Utilisateurs et/ou de tiers ; ou

**9.2.10** nuisent à l'utilisation du Bolero Crowdfunding ou le surchargent, comme le (ou la tentative de) piratage.

**9.3** KBC Bank n'est en aucun cas responsable du contenu des messages postés sur le Forum Q&R. KBC Bank se réserve le droit de contrôler, suspendre et supprimer sans notification préalable n'importe quel message et de bloquer les droits d'écriture de l'Utilisateur, pour toute raison qu'elle estime opportune. Les réclamations relatives aux messages postés sur le Forum Q&R peuvent être adressées à KBC Bank, selon les modalités exposées à l'Article 27 (*Réclamations*).

**9.4** Seule l'Entreprise fournit des réponses sur le Forum Q&R. Les Articles 8.2 et 8.3 des présentes Conditions d'utilisation s'appliquent en conséquence.

## **10 Communication**

**10.1** L'Utilisateur s'engage à ne communiquer avec les autres Utilisateurs (y compris les Entreprises) que par le biais de la Plateforme de Bolero Crowdfunding et des moyens de communication qui y sont prévus. L'Utilisateur n'est en aucun cas autorisé à communiquer avec d'autres Utilisateurs (dont les Entreprises) à propos du ou des Projets par des voies autres que la Plateforme de Bolero Crowdfunding. L'Utilisateur qui estime que les moyens de communication sont défectueux en informe KBC Bank, soit par courriel, à l'adresse [info@boleroCrowdfunding.be](mailto:info@boleroCrowdfunding.be), soit par téléphone, au numéro 02 429 00 32.

**10.2** Si l'Utilisateur a saisi une adresse électronique pendant la procédure d'enregistrement, KBC Bank part du principe qu'il accepte la messagerie électronique et Internet comme moyens de communication avec KBC Bank. KBC Bank est également habilitée à envoyer par fax ou par courrier électronique toute notification normalement adressée par pli recommandé, pour autant que cette méthode lui permette de disposer d'un accusé de réception.

**10.3** L'Utilisateur à qui KBC Bank communique des informations par courriel, par téléphone ou par une forme de transmission électronique quelle qu'elle soit accepte que KBC Bank ne puisse pas être tenue responsable du caractère complet et exhaustif de la réception, d'un quelconque retard ou interruption de la transmission ou des dommages résultant éventuellement de l'utilisation que l'Utilisateur, ou des tiers qui seraient entrés en leur possession, font des informations.

## **11 Souscription de Titres**

**11.1** L'Investisseur peut souscrire sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding des Titres que l'Entreprise ou, le cas échéant, le Véhicule de financement, a l'intention d'émettre.

**11.2** Avant de souscrire des Titres, l'Investisseur est tenu de s'informer à propos du Projet, des Titres et des Conditions régissant les Titres. L'Investisseur trouvera sur la Page Projet correspondante toutes les informations relatives :

**11.2.1** à l'Entreprise ;

**11.2.2** à la nature des Titres proposés par l'Entreprise ;

**11.2.3** aux Conditions régissant les Titres ;

**11.2.4** au Prix d'émission par Titre ;

**11.2.5** au Montant minimum de financement par Crowdfunding ;

**11.2.6** à d'éventuelles Autres conditions d'investissement ;

**11.2.7** au Délai de souscription ;

**11.2.8** à la Date d'émission ;

- 11.2.9** à la Date de remboursement ; et
- 11.2.10** aux risques associés au Crowdfunding, aux Projets, à l'Entreprise, aux Titres et, le cas échéant, aux investissements par le biais d'Avantages fiscaux et/ou de Véhicules de financement.
- 11.3** Si les Titres se présentent sous la forme d'actions, celles-ci seront émises par une société coopérative à responsabilité limitée (SCRL). Si la SCRL est un Véhicule de financement, celui-ci affectera le produit de la campagne de Crowdfunding au financement d'une prise de participation dans l'Entreprise.
- 11.4** L'Investisseur choisit le nombre de Titres qu'il souhaite souscrire au Prix d'émission par Titre annoncé. L'Investisseur peut souscrire des Titres pour un montant qui ne peut excéder 5 000 euros. Il s'agit du plafond autorisé par la loi, que KBC Bank peut par ailleurs diminuer à tout moment. La souscription des Titres se fait à la condition suspensive que le Montant minimum de financement par Crowdfunding soit atteint à l'expiration du Délai de souscription et que les Autres conditions d'investissement éventuelles soient remplies.
- 11.5** Le fait de cliquer sur 'J'accepte' entraîne la conclusion d'un Contrat d'investissement entre l'Investisseur d'une part et l'Entreprise (et, le cas échéant, le Véhicule de financement) d'autre part, l'Investisseur s'engageant à acquérir le nombre de Titres annoncé par l'Utilisateur, et l'Entreprise ou, le cas échéant, le Véhicule de financement, s'engageant à vendre le nombre de Titres souhaité par l'Investisseur :
- 11.5.1** au Prix d'émission stipulé ;
- 11.5.2** conformément aux Conditions relatives aux Titres ;
- 11.5.3** à la condition suspensive qu'à l'expiration du Délai de souscription, (i) la souscription atteigne le Montant minimum de financement par Crowdfunding et (ii) que les Autres conditions d'investissement soient remplies ; et
- 11.5.4** pour autant que cette acquisition n'entraîne pas une Sursouscription, laquelle aurait un effet bloquant conformément à l'Article 12.1.
- 11.6** L'Utilisateur reconnaît expressément que KBC Bank n'est pas partie au Contrat d'investissement.
- 11.7** L'Utilisateur déclare et garantit à KBC Bank que :
- 11.7.1** il est conscient des risques qu'entraînent un investissement dans les Titres, un Avantage fiscal ou un investissement par le truchement du Véhicule de financement, et confirme qu'il comprend suffisamment ces risques et les accepte ;
- 11.7.2** il a lu les facteurs de risques exposés dans la Brochure et sur la Page Projet, et confirme qu'il comprend suffisamment ces risques et les accepte ;

**11.7.3** il reconnaît qu'investir dans les Titres est extrêmement risqué, que l'investissement ne générera peut-être aucun rendement et qu'il peut éventuellement perdre son investissement ;

**11.7.4** il est établi en Belgique ; et

**11.7.5** s'il investit dans un Projet qui entre en ligne de compte pour l'octroi d'un Avantage fiscal et qu'il peut et souhaite bénéficier de cet Avantage, il connaît les conditions imposées aux Investisseurs pour entrer en ligne de compte, en particulier les conditions imposées par l'article 145/26 CIR 92 ou 21, 13° CIR 92, et il y satisfait.

**11.8** Si KBC Bank constate que l'Entreprise ou le Véhicule de financement ne répond pas (plus) aux conditions des Conditions d'utilisation et/ou à toute autre condition convenue entre elle et l'Entreprise, elle pourra à son entière discrétion supprimer le Projet de la Plateforme de Bolero Crowdfunding. Tous les Contrats d'investissement ayant trait à ce Projet et conclus à cette date deviendront par conséquent caducs. Une fois le Projet supprimé de la Plateforme de Bolero Crowdfunding, KBC Bank en informe le plus rapidement possible, par courriel, les Utilisateurs qui ont conclu un Contrat d'investissement à propos du Projet.

## **12 Sursouscription**

**12.1** Si une acquisition de Titres pendant le Délai de souscription entraîne une Sursouscription, la Plateforme de Bolero Crowdfunding est configurée pour réagir de la manière suivante : si le Montant maximum de financement par Crowdfunding est atteint, la Plateforme de Bolero Crowdfunding bloque tout achat ultérieur de Titres et informe les Investisseurs qu'il est impossible de procéder à de nouvelles acquisitions. Le Montant maximum de financement par Crowdfunding est réputé atteint dès reçu sur le Compte de Crowdfunding de KBC Bank.

**12.2** L'Utilisateur reconnaît par conséquent que la souscription de Titres se fait sur la base du principe du "premier arrivé, premier servi" et que la mise en vente de Titres sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding n'est valable que si elle ne donne pas lieu à une Sursouscription bloquante conformément à l'Article 12.1.

**12.3** L'Utilisateur ne peut souscrire de Titres qu'aussi longtemps que le Délai de souscription n'est pas échu ou, avant cela, aussi longtemps que le Montant maximum de financement par Crowdfunding n'est pas atteint.

## **13 Ordres donnés à KBC Bank**

**13.1** KBC Bank peut refuser à tout moment tout ordre donné par l'Utilisateur sans avoir à se justifier. KBC Bank informe l'Utilisateur au plus vite d'un tel refus.

**13.2** Pour éviter les erreurs, les instructions de l'Utilisateur doivent être complètes et claires. KBC Bank a le droit de ne pas exécuter les ordres incomplets, imprécis, illisibles ou peu clairs pour n'importe quelle raison. Si l'ordre est néanmoins exécuté, la responsabilité de

l'Utilisateur demeurera engagée pour les erreurs dues au caractère incomplet ou imprécis de l'ordre.

- 13.3** L'Utilisateur s'engage à conserver consciencieusement et à tenir secrets les formulaires, supports d'information, mots de passe et codes d'accès mis à sa disposition. A moins que la loi n'en dispose autrement et/ou qu'un acte intentionnel ou une faute grave de la part de KBC Bank ne soit prouvé, l'Utilisateur est responsable des conséquences éventuelles du vol, de la perte ou de l'utilisation abusive des documents, supports d'information, mots de passe et codes d'accès, ainsi que du mode de conservation lacunaire et de l'utilisation abusive faite de ses mots de passe et codes d'accès.
- 13.4** Sans préjudice des dispositions qui précèdent, KBC Bank fournit à l'Utilisateur qui en fait la demande les informations au sujet du statut de ses ordres. KBC Bank informe l'Utilisateur de tout problème entravant sérieusement la bonne exécution de ses ordres, dès qu'elle en a connaissance.

## **14 Paiement**

- 14.1** Le paiement des Titres sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding peut se faire, au choix de l'Investisseur, par (i) les moyens de paiement virtuels directs, à savoir par carte de crédit, carte Bancontact/Mistercash ou bouton de paiement, ou (ii) par virement bancaire. Quel que soit le moyen de paiement choisi, l'Investisseur saisit son numéro de Compte Bancaire de Crowdfunding pendant la procédure d'investissement sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding.
- 14.2** Si l'Investisseur souhaite payer par virement bancaire, il coche cette option sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding. Une communication structurée, qu'il copiera lorsqu'il exécutera le virement bancaire à partir de son Compte Bancaire de Crowdfunding, lui est alors adressée. Au moment du virement bancaire, le Compte Bancaire de Crowdfunding de l'Investisseur est débité du Montant d'investissement. Le Montant d'investissement est ensuite versé sur le Compte de Crowdfunding de KBC Bank.
- 14.3** Si le montant versé sur le Compte de Crowdfunding de KBC Bank (le "**Montant versé**") conformément à l'article 14.2 ne correspond pas au Montant d'investissement, l'Investisseur est réputé souscrire les Titres à hauteur du Montant versé, sans préjudice des restrictions imposées aux articles 11.4 et 12. Si le Montant versé n'est pas divisible par le Prix d'émission, l'Investisseur est réputé souscrire le nombre maximum de Titres dont le Prix d'émission est couvert par le Montant versé, sans préjudice des restrictions imposées aux articles 11.4 et 12. Tout excédent éventuel sera remboursé par KBC Bank sur le Compte Bancaire de Crowdfunding de l'Investisseur.
- 14.4** Si l'Investisseur souhaite utiliser un moyen de paiement virtuel direct, il coche cette option sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding. Une fois que l'Investisseur a fait ce choix, il est dirigé vers l'interface de paiement en ligne du Prestataire de services de paiement, pour y poursuivre la procédure de paiement. L'interface de paiement affiche automatiquement le montant annoncé par l'Investisseur. L'Investisseur choisit ensuite le paiement par

Bancontact/Mistercash ou par carte de crédit ou bouton de paiement, qu'il confirme conformément à la procédure correspondante. Au moment de l'exécution du paiement par le moyen de paiement choisi sur l'interface du Prestataire de services de paiement, la carte de débit ou de crédit de l'Investisseur est débitée du Montant d'investissement, majoré des Frais de paiement. Le Prestataire de services de paiement se charge ensuite du transfert du Montant d'investissement vers le Compte de Crowdfunding de KBC Bank.

- 14.5** La page Web externe sur laquelle le paiement est exécuté, n'est pas gérée par KBC Bank. L'Investisseur reconnaît expressément que KBC Bank ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation des services de paiement proposés par le Prestataire de services de paiement.
- 14.6** L'Investisseur accepte que KBC Bank communique les données de sa carte d'identité, qu'il lui a transmises conformément à l'Article 0, au Prestataire de services de paiement afin de lui permettre de remplir ses obligations légales en sa qualité de Prestataire de services de paiement.
- 14.7** Indépendamment du moyen de paiement choisi, les Montants d'investissement sont bloqués sur le Compte de Crowdfunding de KBC Bank jusqu'à (i) la Date d'émission, si le Montant minimum de financement par Crowdfunding est effectivement atteint et que les Autres conditions d'investissement éventuelles sont remplies, ou (ii) la Date de remboursement, si le Montant minimum de financement par Crowdfunding n'est pas atteint ou que les Autres conditions d'investissement éventuelles ne sont pas remplies. KBC Bank n'est en aucun cas redevable d'intérêts aux Investisseurs ou Entreprises pour la période au cours de laquelle les Montants d'investissement sont bloqués sur le Compte de Crowdfunding de KBC Bank.
- 14.8** Pour chaque paiement qu'il effectue par le biais d'un moyen de paiement direct en ligne, l'Investisseur est redevable de Frais de paiement à KBC Bank. Ces Frais ne seront pas remboursés si le remboursement visé à l'Article 16 est opéré.
- 14.9** Les montants éventuellement dus à l'Investisseur par l'Entreprise pendant la durée de vie des Titres seront arrondis au centime d'euro le plus proche, tout demi-centime d'euro étant arrondi au centime supérieur.

## **15 Émission**

- 15.1** Si, à l'expiration du Délai de souscription, (i) les titres sont souscrits pour le Montant minimum de financement par Crowdfunding et (ii) les Autres conditions d'investissement éventuelles sont remplies, la confirmation selon laquelle l'Entreprise ou, le cas échéant, le Véhicule de financement, procédera, conformément au Contrat d'investissement, à l'émission des Titres à la Date d'émission, est adressée par courriel à l'Investisseur.
- 15.2** Après l'Émission, les Titres sont inscrits au nom de l'Investisseur au registre des Titres de l'Entreprise ou, le cas échéant, du Véhicule de financement, sur la base des informations fournies par l'Investisseur sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding.

- 15.3** À la Date d'émission, KBC Bank vire le total des Montants d'investissement qui ont été payés lors de la souscription des Titres concernés sur un compte bancaire de l'Entreprise ou, le cas échéant, du Véhicule de financement, après déduction s'il y a lieu de la Commission de Crowdfunding, comme le prévoient les Conditions complémentaires pour les Entreprises.
- 15.4** Tous les dividendes, intérêts et montants de remboursement revendiqués par l'Investisseur en vertu des titres émis à son nom seront versés par l'entreprise ou, le cas échéant, par le Véhicule de financement, sur son Compte de Crowdfunding. Les frais résultant éventuellement de ce versement seront à charge de l'entreprise ou, le cas échéant, du Véhicule de financement. KBC Bank ne procède à aucune vérification des dividendes, intérêts et montants à rembourser, de sorte qu'elle ne peut être tenue responsable des erreurs entachant éventuellement le calcul ou le paiement de ces montants.

## **16 Remboursement**

- 16.1** Si, à l'expiration du Délai de souscription, (i) le Montant minimum de financement par Crowdfunding n'est pas atteint ou (ii) si toutes les Autres conditions d'investissement éventuelles ne sont pas remplies, l'Investisseur recevra par courriel confirmation de la caducité du Contrat d'investissement et de l'absence d'émission des Titres.
- 16.2** À la Date de remboursement, KBC Bank donnera ordre de rembourser les Montants d'investissement sur le Compte bancaire de Crowdfunding des différents Investisseurs.

## **17 Tarifs**

- 17.1** KBC Bank ne facture aucun coût à l'Investisseur pour la souscription des titres, exception faite des Frais de paiement dus en cas de paiement en ligne. Les Frais de paiement ne sont pas dus si l'Investisseur procède à un virement manuel.
- 17.2** L'Entreprise ou, le cas échéant, le Véhicule de financement, est redevable à KBC Bank d'une commission équivalente à maximum 6% du total des Montants d'investissement, pour autant que le Montant minimum de financement par Crowdfunding soit atteint dans le Délai de souscription fixé pour la campagne d'un Projet précis.
- 17.3** L'utilisation d'un Véhicule d'investissement elle-même, conformément à l'article 11.3 des présentes Conditions d'utilisation, n'entraîne aucun coût spécifique pour l'Investisseur. Le Véhicule d'investissement ne peut prendre à sa charge aucun coût opérationnel, hormis les charges récurrentes liées à son existence ou à son fonctionnement, dont, sans exclusion, les frais d'établissement et de publication des comptes annuels et la rémunération des administrateurs ad hoc en cas de conflit d'intérêts au niveau d'un des administrateurs, ou encore les coûts éventuellement liés à la préservation des droits du Véhicule d'investissement en sa qualité d'actionnaire de l'entreprise sous-jacente financée ou de son ayant cause. Ces charges récurrentes sont évaluées à 200 à 750 euros par an.

**17.4** Le coût de tous les équipements, y compris l'ensemble des appareils informatiques (PC et modem), le lecteur de carte d'identité électronique, l'accès à Internet, la connexion, l'adaptation et les autres frais de communication par téléphone ou par d'autres moyens de communication, est à charge de l'Utilisateur.

## **18 Enregistrement électronique et preuve**

**18.1** KBC Bank n'est liée par aucun document téléchargé et/ou imprimé par l'Utilisateur à partir de la Plateforme de Bolero Crowdfunding et qui ne serait pas revêtu de la signature d'une personne autorisée chez KBC Bank. Un tel document ne serait pas davantage opposable à KBC Bank.

**18.2** L'Utilisateur accepte que le Compte créé pour lui lors de son enregistrement sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding équivaut à une signature électronique et remplace sa signature manuscrite pour toutes les opérations transmises par la Plateforme de Bolero Crowdfunding, et prouve suffisamment l'identité de l'Utilisateur en tant que donneur d'ordre. L'Utilisateur accepte que toute opération précédée de la saisie de ses Données de connexion soit irréfutablement considérée comme émanant de l'Utilisateur, qui s'engage expressément à en supporter toutes les conséquences.

**18.3** Le système informatique de KBC Bank enregistre toutes les opérations effectuées par l'Utilisateur sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding. L'Utilisateur accepte expressément que le fichier de KBC Bank dans lequel ses différentes opérations sont enregistrées, a la même valeur qu'un document original et a force probante pour les parties, quelle que soit sa forme.

**18.4** En cas de contestation relative à la bonne réception ou au contenu de courriels ou d'informations par le biais de la Plateforme de Bolero Crowdfunding, le journal de messagerie prime respectivement le système informatique de KBC Bank et le document reçu par KBC Bank. Concernant les messages scannés envoyés par courriel, chaque personne est valablement liée par la reproduction de sa signature sur le message reçu par KBC Bank. L'Utilisateur supporte toutes les conséquences préjudiciables d'une erreur ou d'une fraude, sauf s'il est prouvé que lesdites conséquences résultent d'une fraude commise par un membre du personnel de KBC Bank.

## **19 Hyperliens**

**19.1** KBC Bank n'exerce aucun contrôle sur les sites Web et emplacements Internet de tiers auxquels l'Utilisateur a accès par le biais d'hyperliens éventuellement publiés sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding, ni sur les informations et les hyperliens qui se trouvent sur ces emplacements, et n'exerce aucune responsabilité à cet égard. KBC Bank ne fournit ces hyperliens que pour le seul confort de l'Utilisateur et ne contrôle, ne teste et ne vérifie pas les informations et les logiciels présents sur ces emplacements. L'octroi de la possibilité de surfer sur d'autres sites Web ou emplacements Internet par le biais d'hyperliens ne peut en aucun cas être considéré comme une forme de conseil, ni comme une confirmation ou acceptation d'informations publiées à ces emplacements, pas plus



que comme une confirmation de la sécurité des sites Web auxquels renvoient les hyperliens.

- 19.2** KBC Bank décline toute responsabilité liée à l'envoi, à des Utilisateurs ou à des tiers potentiellement intéressés, de liens menant à des Pages Projet. KBC Bank n'est pas responsable du contenu des liens, de la réception et de la transmission des liens, ni d'aucune communication qui aurait lieu par leur truchement ou autrement entre les Investisseurs et les Entreprises ou entre Utilisateurs en dehors de la Plateforme de Bolero Crowdfunding.

## **20 Disponibilité et accès**

- 20.1** KBC Bank ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans failles de la Plateforme de Bolero Crowdfunding et ne peut en aucun cas être tenue responsable d'interruptions ou de perturbations survenues pendant ou de par l'utilisation de la Plateforme de Bolero Crowdfunding. L'accès à la Plateforme de Bolero Crowdfunding est temporaire et peut être à tout moment suspendu, supprimé ou modifié par KBC Bank, y compris sans préavis, à des fins de maintenance, de réparations ou autres.

- 20.2** En cas de saisie de Données de connexion erronées, l'accès à la Plateforme de Bolero Crowdfunding sera refusé. Si des Données de connexion erronées sont saisies trois fois de suite, l'accès est définitivement bloqué. Dans ce cas, l'Utilisateur doit prendre contact avec KBC Bank.

## **21 Sécurisation**

### **21.1 Données de connexion**

- 21.1.1** Les Données de connexion sont destinées à un usage strictement personnel et ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers (pas même à des collaborateurs de KBC Bank). L'Utilisateur est responsable de la conservation et de la confidentialité de ses Données de connexion. L'Utilisateur veille notamment à ce qu'aucun tiers n'ait accès à ses Données de connexion et à son Compte.
- 21.1.2** L'Utilisateur assume la pleine responsabilité (aussi bien vis-à-vis de KBC Bank qu'à l'égard de tiers, comme d'autres Utilisateurs et Entreprises) de toutes les opérations exécutées pour son Compte et de toutes les activités effectuées sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding à l'aide de ses Données de connexion.
- 21.1.3** L'Utilisateur s'engage à ne pas faire une utilisation abusive d'informations confidentielles relatives à d'autres Utilisateurs du Bolero Crowdfunding, quelle que soit la manière dont ces informations ont été obtenues.
- 21.1.4** S'il soupçonne un tiers de faire usage de son Compte, s'il estime que ses Données de connexion ont été volées, perdues ou qu'elles sont arrivées illégalement entre les mains de tiers ou s'il a des raisons de supposer que la protection de son Compte a été violée, l'Utilisateur en avertit immédiatement KBC Bank. L'Utilisateur est responsable des dommages qui découlent de la perte, du vol ou de l'utilisation abusive de ses Données de connexion, dans la mesure où

cette perte, ce vol ou cette utilisation abusive n'a pas été signalé à temps à KBC Bank.

- 21.1.5** Si l'Utilisateur a oublié son mot de passe, il en reçoit sur demande un nouveau, au moyen duquel il peut créer un nouveau mot de passe. Si l'Utilisateur ne reçoit pas ce mot de passe, il doit en avertir immédiatement KBC Bank.

## **21.2 Plateforme de Bolero Crowdfunding**

**21.2.1** KBC Bank s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour atteindre un degré élevé de protection grâce à des mécanismes de protection informatiques à différents niveaux. KBC Bank n'offre toutefois aucune garantie explicite ou implicite quant à la sécurité de la Plateforme de Bolero Crowdfunding.

**21.2.2** Il est interdit de (tenter de) contourner ou de mettre hors service les mesures techniques de protection de ou disponibles sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding, ou d'intervenir d'une quelconque autre manière. L'utilisation non autorisée de Données de connexion est une forme de contournement interdite.

**21.2.3** Toute utilisation de la Plateforme de Bolero Crowdfunding à des fins illégales comme l'introduction de virus, chevaux de Troie ou tout autre élément nuisible, est strictement interdite. L'Utilisateur n'est pas autorisé à se procurer un accès illicite à la Plateforme de Bolero Crowdfunding ou à l'infrastructure IT sous-jacente, ou à attaquer d'une quelconque manière la Plateforme. KBC Bank signalera tout abus aux autorités compétentes et collaborera avec elles afin d'identifier les personnes qui se seront rendues coupables d'une utilisation abusive de la Plateforme de Bolero Crowdfunding.

## **22 Respect de la loi**

**22.1** L'Utilisateur reconnaît qu'il est l'unique responsable du respect de la législation qui lui est applicable, notamment en ce qui concerne les conséquences directes ou indirectes de ses décisions d'investissement et des obligations fiscales qui en découlent.

**22.2** D'une manière générale, l'Utilisateur est responsable des dommages directement ou indirectement causés par toute utilisation illégitime ou par toute utilisation non conforme aux présentes Conditions d'utilisation et/ou aux Instructions d'utilisation.

## **23 Droits de propriété intellectuelle**

**23.1** Tous les noms, icônes, photos, logos, dessins, modèles, graphiques, illustrations, sons, données, banques de données, logiciels, dénominations, noms commerciaux et de domaine ainsi que tous les éléments disponibles sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding, relèvent, sauf mention contraire, de la propriété intellectuelle de KBC Bank ou, le cas échéant, de l'Entreprise qui les a placés sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding, et sont par conséquent des œuvres protégées par le droit d'auteur, voire autrement, comme par le droit des marques et le droit des dessins et modèles. Le 'look & feel' du site de Bolero Crowdfunding est également protégé en tant que tel. L'Utilisateur ne peut l'employer sans avoir pris contact avec KBC Bank et/ou l'Entreprise concernée et

sans avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de KBC Bank et/ou, le cas échéant, de l'Entreprise concernée.

- 23.2** L'Utilisateur s'engage à n'enfreindre en aucune manière les droits de propriété intellectuelle de KBC Bank, des Entreprises ou, le cas échéant, des tiers et à ne pas en faire usage sans y avoir été autorisé par écrit.
- 23.3** L'Utilisateur s'engage à ne publier sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding aucun contenu constituant une infraction aux droits de propriété intellectuelle de tiers. L'Utilisateur garantira et indemnifiera intégralement KBC Bank en cas de recours de tiers s'il a publié des contenus illicites sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding.
- 23.4** Tous les droits de propriété intellectuelle liés aux Ratings restent réservés aux Agences de notation qui les établissent. Ainsi, tous les droits de propriété intellectuelle liés aux Ratings D&B restent réservés à D&B.

## **24 Données à caractère personnel**

Les Données à caractère personnel de l'Utilisateur sont traitées par KBC Bank, responsable du traitement, conformément à la Déclaration de confidentialité de KBC Bank.

## **25 Confidentialité**

- 25.1** Conformément aux usages généralement en vigueur, KBC Bank ne communique aux tiers extérieurs au Groupe KBC (dont les autorités et le conjoint) aucune donnée relative à ses Utilisateurs, sauf autorisation expresse de leur part ou à moins qu'elle n'y soit tenue par la loi ou qu'il existe un intérêt légitime en ce sens.
- 25.2** KBC Bank peut notamment être tenue de fournir aux autorités ou à d'autres entités compétentes des renseignements, documents ou pièces relatifs à la position ou aux ordres de l'Utilisateur ou aux opérations initiées par lui ou effectuées pour lui dans certaines valeurs, y compris tous les renseignements relatifs à son identité et à celle du bénéficiaire effectif de l'opération, dans la mesure où une telle obligation lui est imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire belge ou étrangère.
- 25.3** Pour autant que nécessaire, l'Utilisateur octroie irrévocablement à KBC Bank l'autorisation de faire une telle communication. Il autorise ainsi notamment KBC Bank à fournir tous les renseignements à l'Autorité des services et marchés financiers, y compris à lui communiquer des informations conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers ou en vertu de pouvoirs d'investigation qui seraient octroyés à la FSMA ou à d'autres autorités par une disposition légale ou réglementaire qui compléterait ou remplacerait les prescriptions précitées.
- 25.4** L'Utilisateur s'engage à fournir, au sens le plus large, à KBC Bank, tous les documents raisonnablement ou légalement requis par des autorités fiscales, prudentielles, judiciaires ou par d'autres autorités, instances, organes ou personnes (belges ou étrangers), d'une manière générale mais aussi par exemple pour permettre ou autoriser la souscription de Titres, des transactions (achat, vente, transcription...) sur des Titres et la conservation de Titres.

- 25.5** Le simple fait de donner un ordre ou d'initier une opération implique que l'Utilisateur souscrit aux autorisations et engagements susmentionnés pour la fourniture de renseignements ou de documents sous la forme demandée.
- 25.6** L'Utilisateur ne peut en aucune manière et sous aucune forme mettre à la disposition de tiers les logiciels, applications et informations qui lui sont fournis par KBC Bank dans le cadre de la Plateforme de Bolero Crowdfunding ; il ne peut davantage les copier, décompiler, adapter ou modifier en aucune façon. L'Utilisateur s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle de KBC Bank, de son éventuel sous-traitant, des Entreprises et des tiers.

## **26 Responsabilité**

- 26.1** Les engagements souscrits par KBC Bank dans le cadre de la mise à disposition du Bolero Crowdfunding et de la Plateforme de Bolero Crowdfunding portent uniquement sur une obligation de moyens.
- 26.2** La mise à disposition du service de Bolero Crowdfunding et de la Plateforme de Bolero Crowdfunding ne garantit en rien le bon déroulement des Projets et le fait que ceux-ci déboucheront sur des Contrats d'investissement. KBC Bank ne garantit en aucune façon l'exécution par les Utilisateurs (dont les Entreprises) des propositions, offres et promesses émises et des engagements souscrits par le truchement de la Plateforme de Bolero Crowdfunding. KBC Bank ne garantit en aucune manière l'exécution, par les Utilisateurs (dont les entreprises et les Véhicules de financement), des engagements mutuellement souscrits dans les contrats d'investissement (y compris, mais sans y être limité, ceux relatifs à un Avantage fiscal) et à l'égard desquels KBC Bank est une partie tierce. Ce qui précède implique notamment qu'il n'existe strictement aucun recours contre KBC Bank si un Utilisateur (dont des Entreprises ou des Véhicules d'investissement) néglige de respecter les engagements qui découlent d'un Contrat d'investissement.
- 26.3** La responsabilité de KBC Bank ne peut être invoquée que pour les préjudices prévisibles découlant directement d'un acte intentionnel ou d'une faute grave de sa part.
- 26.4** Plus particulièrement, la responsabilité de KBC Bank ne peut être engagée :
- 26.4.1** en cas d'événement exceptionnel (i) indépendant de sa volonté ou sur lequel elle n'a pas prise (guerre, émeutes, terrorisme, grève, conflit social, panne de courant, incendie, explosion, inondation, tremblement de terre ou autre catastrophe naturelle ou nucléaire, conditions météorologiques exceptionnelles, difficultés de transmission, panne ou perturbation des systèmes informatiques ou autres, destruction ou effacement de données ou utilisation frauduleuse de données par des tiers, mauvais fonctionnement de moyens de communication quels qu'ils soient, etc.), (ii) interrompant, perturbant et/ou ralentissant les services de KBC Bank ou (iii) en cas d'autre situation de force majeure s'opposant à la fluidité d'un service normal ;
  - 26.4.2** en cas de problèmes d'expédition dus à des facteurs sur lesquels KBC Bank n'a aucune prise immédiate, comme une désorganisation temporaire ou une grève des services postaux ;

- 26.4.3 en cas de dommages résultant de mesures prises par les autorités belges, étrangères ou d'autorégulation ;
  - 26.4.4 en cas de non-respect par des tiers d'engagements qu'ils auraient pris à l'égard de KBC Bank ;
  - 26.4.5 en cas d'erreurs, d'inexactitudes ou de lacunes dans les informations fournies par des Entreprises ou par des tiers et mises à la disposition de l'Utilisateur sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding ou par son biais (par exemple, des Ratings) ;
  - 26.4.6 pour les propos tenus par les Utilisateurs sur le Forum Q&R ;
  - 26.4.7 en cas d'interruption ou de panne résultant d'une surcharge d'Internet et/ou de Bolero Crowdfunding ;
  - 26.4.8 lorsqu'une interruption du service s'impose (par exemple pour entretenir, réparer ou améliorer l'équipement ou les logiciels existants) ;
  - 26.4.9 en cas d'interruption ou de perturbation du service suite à des manquements, actions, pannes ou fautes de la part du Fournisseur, d'un tiers ou d'un ou plusieurs Utilisateurs ;
  - 26.4.10 en cas de dommages quels qu'ils soient résultant de la présence de virus, chevaux de Troie ou tout autre matériel malveillant n'ayant pu être détecté ou évité en dépit des diverses protections installées ;
  - 26.4.11 en cas d'impossibilité d'obtenir un Avantage fiscal ; et
  - 26.4.12 en cas de dommages résultant de la défectuosité de l'infrastructure de l'Utilisateur.
- 26.5** Même si KBC Bank a été préalablement informée de la possible survenance de dommages indirects ou consécutifs, sa responsabilité vis-à-vis de l'Utilisateur ne peut en aucun cas donner lieu à dédommagement pour un préjudice indirect ou consécutif de nature financière, commerciale ou autre, dont, mais sans y être limité : une augmentation des frais généraux, une perturbation du calendrier, un manque à gagner, une perte de chiffre d'affaires, une perte de revenus, une perte d'opportunités, une perte ou détérioration de données, une perte de goodwill, une perte de clientèle, une perte d'économies prévues ou une atteinte à l'image ou à la réputation.
- 26.6** Sauf en cas d'acte intentionnel ou de fraude de sa part, la responsabilité de KBC Bank à l'égard des Utilisateurs se limite à 1 000 EUR par Utilisateur et par Projet.
- 26.7** L'Utilisateur garantira et indemnisera intégralement KBC Bank en cas de recours de tiers (y compris, mais sans y être limité, d'autres Utilisateurs, Entreprises ou Véhicules de financement) motivé par :
- 26.7.1 l'utilisation de la Plateforme de Bolero Crowdfunding ;
  - 26.7.2 des informations ou messages échangés sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding ;

- 26.7.3** des propositions, offres ou promesses faites sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding (y compris celles afférentes à un Avantage fiscal) ; et/ou
- 26.7.4** des engagements pris sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding, y compris, mais sans y être limité, des Contrats d'investissement.
- 26.8** Des Ratings peuvent être publiés sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding. Ces Ratings ne rendent pas nécessairement compte de l'effet potentiel de tous les risques liés à la structure, au marché et à d'autres facteurs susceptibles d'influer sur la valeur du Titre. Un Rating n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver des Titres ; il peut à tout moment être revu ou annulé par l'Agence de notation. Pour autant que le droit applicable les y autorise, KBC Bank et les personnes qui lui sont liées n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité, le caractère actuel et la précision de ces Ratings externes. La date des Ratings est publiée sur la Page Projet. KBC Bank n'est en aucune manière tenue d'actualiser les Ratings en cas d'évolutions postérieures à la date de ceux-ci.
- 26.9** Toutes les Informations de D&B publiées sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding restent la propriété de D&B. D&B ne donne aucune garantie quant aux Ratings D&B tels que publiés sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding.
- 26.10** Bien que D&B applique des procédures étendues pour garder sa base de données à jour et favoriser la précision des données, l'Utilisateur admet que les Ratings D&B peuvent contenir des erreurs. Il incombe à l'Utilisateur de déterminer si un Rating D&B est suffisant pour l'utilisation qu'il veut en faire ; en faisant confiance à un Rating D&B, il fait usage de ses propres compétences et capacités d'appréciation.
- 26.11** Tous les Ratings D&B sont fournis sur une base "as is" et "as available", et D&B rejette toutes garanties, explicites ou implicites, notamment quant à leur précision, exhaustivité, caractère actuel, qualité satisfaisante, conformité à la description ou adéquation à un but déterminé. D&B ne garantit pas que les Ratings D&B sont exempts d'erreurs et rejette toute garantie ou explication concernant la disponibilité des informations.
- 26.12** La responsabilité maximale de D&B découlant de l'utilisation des Ratings D&B ou liée à celle-ci, quelle que soit la cause de la réclamation (contrat, acte illégal, atteinte à la garantie ou autre) et dans la mesure où la législation en vigueur l'autorise, est limitée à cinq mille euros (5 000,- €). D&B n'accepte aucune responsabilité pour des dommages spéciaux, incidents, punitifs ou consécutifs (y compris un manque à gagner).

## **27 Réclamations**

- 27.1** L'Utilisateur est tenu de faire part des réclamations ou remarques que lui inspirent les contradictions qu'il relèverait dans les documents ou dans tout autre message, quelle qu'en soit la forme, communiqués ou remis par KBC Bank.
- 27.2** KBC Bank se réserve le droit de ne pas donner suite aux réclamations ou remarques qui lui seraient adressées plus de 30 jours calendrier après la mise des messages concernés à la disposition de l'Utilisateur.

**27.3** L'Utilisateur adresse sa réclamation au service Client Services de KBC Bank, qui se charge de son traitement. Une réclamation peut être introduite en envoyant un e-mail à l'adresse [info@bolero crowdfunding.be](mailto:info@bolero crowdfunding.be) ou en téléphonant au numéro 02 429 00 32. L'Utilisateur particulier (à savoir une personne physique qui agit dans le cadre de ses intérêts privés, à l'exclusion de toute forme d'activité professionnelle) qui n'a pas reçu de réponse convaincante à sa réclamation peut s'adresser au Service de médiation pour le secteur financier : Service de Médiation Banques – Crédit – Placements, rue Belliard 15-17/boîte à 1000 Bruxelles, tél. :02 545 77 70 ; fax : 02 545 77 79 ; courriel : [ombudsman@ombfin.be](mailto:ombudsman@ombfin.be). Les avis de l'Ombudsman ne sont pas contraignants pour les parties, qui gardent chacune le droit de porter le litige devant le tribunal compétent. Une brochure relative au Service de Médiation peut être obtenue sur simple demande. Les erreurs, quelles qu'en soient la nature ou la cause, peuvent être rectifiées sans ordre de l'Utilisateur.

## **28 Conflits d'intérêts**

### **28.1 Généralités**

**28.1.1** KBC Bank s'est dotée de mesures organisationnelles et administratives adéquates, dont une politique en matière de conflits d'intérêts, dans l'objectif de prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter que des conflits d'intérêts entre KBC Bank (y compris ses administrateurs, salariés et entreprises liées) et les clients, ou entre clients eux-mêmes (y compris les Utilisateurs), ne portent préjudice aux intérêts de l'Utilisateur. Cette politique en matière de conflits d'intérêts s'inscrit dans la droite ligne des principes du groupe KBC en matière de conflits d'intérêts.

**28.1.2** KBC Bank a identifié et dressé l'inventaire des conflits d'intérêts potentiels (voir annexe 2) comportant un risque réel de préjudice pour un ou plusieurs clients et pouvant procéder de divers types d'activités exercées par KBC Bank.

**28.1.3** Dans le cadre des services d'investissement et apparentés proposés à l'Utilisateur, KBC Bank peut, par exemple, accorder des avantages pécuniaires ou autres à des tiers ou en percevoir de leur part. En s'inspirant notamment de sa politique en matière de conflits d'intérêts, KBC Bank veille à ce que ces avantages soient destinés à améliorer la qualité du service fourni à l'Utilisateur et ne nuisent en rien à son devoir de s'engager au mieux de ses capacités dans l'intérêt de l'Utilisateur.

**28.1.4** Afin de gérer comme il se doit les éventuels conflits d'intérêts, KBC Bank a élaboré des procédures et des mesures adaptées qui visent à identifier les situations dans lesquelles un conflit d'intérêts peut se produire, et à permettre aux personnes impliquées dans ces divers types d'activités de les réaliser compte tenu d'un niveau d'indépendance adapté.

- 28.1.5** KBC Bank s'est dotée, pour toutes ses activités, d'une politique générale en matière de conflits d'intérêts (politique en matière de conflits d'intérêts), dans le cadre de quoi les activités de Crowdfunding font l'objet d'une mention spécifique. L'efficacité de la politique relative aux conflits d'intérêts est évaluée et la politique est adaptée au besoin. Ce document stratégique en matière de conflits d'intérêts est complété par d'autres documents stratégiques (code of conduct, integrity policy, remuneration policy, separate supervision and reporting lines).
- 28.1.6** Des exemples de telles procédures et mesures sont les "Murailles de Chine" (séparation des informations entre les différents domaines d'activité) et les prescriptions en vertu desquelles le franchissement des "Murailles de Chine" doit se faire, l'établissement de lignes de rapport et de surveillance distinctes, les prescriptions relatives aux transactions personnelles des collaborateurs, le Code de déontologie à l'intention des collaborateurs, les règles de conduite spécifiques pour les analystes financiers et d'autres personnes impliquées dans la production de recherches, et les prescriptions en matière d'acceptation de cadeaux par le personnel. Les transactions de Crowdfunding spécifiques (activités de corporate finance) doivent être soumises au cas par cas (conflict clearance request) à l'approbation du Compliance Control Room (CCR) au sein de KBC Bank, conformément à la procédure de Corporate Clearance de KBC Bank.

## **28.2 Conflits d'intérêts en cas de prise ferme et/ou de placement d'émissions**

Bolero Crowdfunding s'est dotée d'une politique spécifique en matière de conflits d'intérêts (politique en matière de conflits d'intérêts) en cas de prise ferme et/ou de placement d'émissions ("underwriter"). Cette politique inventorie les risques de conflits d'intérêts nés des cas suivants :

- 28.2.1** Conseil : l'"underwriter" peut être en situation de conflit d'intérêts s'il conseille l'émetteur au sujet de l'émission. Toutefois, cette fonction de conseil reste limitée par la nature de la Plateforme de Bolero Crowdfunding car l'émetteur remplit un modèle standardisé et le Bolero Crowdfunding ne fournit aucun conseil.
- 28.2.2** Fixation du prix : sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding, le prix de l'émission est fixé par l'émetteur.
- 28.2.3** Allocation : l'allocation des investissements est, par défaut, réalisée selon le principe "first come, first served". Il n'existe par conséquent pas de risque de conflits d'intérêts pour l'"underwriter" concernant l'allocation des investissements.
- 28.2.4** Le fait que l'émetteur ait une relation client avec KBC Bank ainsi qu'avec Bolero Crowdfunding. Dans ce cas et sous certaines conditions, un conflit d'intérêts peut apparaître du fait que la campagne de Crowdfunding peut être interprétée à l'avantage de KBC Bank. Afin de remédier à ce conflit d'intérêts, un règlement spécifique entre KBC Bank et Bolero Crowdfunding a été établi pour leurs clients communs. À cet effet, toutes les transactions de Crowdfunding sont soumises au Compliance Control Room (CCR).



## **28.3 Conflits d'intérêts avec des clients de KBC Bank**

**28.3.1** Dans les cas suivants, Bolero Crowdfunding n'est pas autorisée à lancer une campagne de Crowdfunding pour un client existant de KBC Bank si, au moment du lancement de la campagne de Crowdfunding, ce client a un crédit en cours auprès de KBC Bank et que :

- KBC Bank a attribué au client un score de risque de 8 (PD/EDF 8) ou plus ; et/ou
- KBC Bank perçoit des signaux négatifs ("early warnings") qui lui font perdre sa confiance dans la capacité de remboursement du client ; et/ou
- Le client a enfreint les conditions du crédit ("breach of covenants").

Si KBC Bank octroie un nouveau crédit au client au moment de la campagne de Crowdfunding, la décision de crédit positive doit au moins être prise avant le lancement de cette campagne. De plus, le client doit mentionner ce nouveau crédit auprès de KBC Bank dans sa proposition de campagne. Le client/l'émetteur ne peut dans ce cas pas utiliser les fonds obtenus en vue de la campagne de Crowdfunding pour effectuer un remboursement anticipé de crédits octroyés par KBC.

**28.3.2** Dans les cas suivants, KBC Bank n'est pas autorisée à octroyer un nouveau crédit à un client existant de Bolero Crowdfunding dans le cadre d'un Crowdfunding :

- pendant toute la période de souscription de la campagne de Crowdfunding jusqu'à la date d'émission effective incluse ;
- jusqu'à trois mois après la date d'émission effective, sauf si une approbation explicite a été donnée par le CCR (Compliance Control Room). L'Utilisateur peut obtenir de plus amples informations sur la politique en matière de conflits d'intérêts sur simple demande adressée à KBC Bank.

## **29 Durée et résiliation**

**29.1** La relation contractuelle entre l'Utilisateur et KBC Bank, engagée lors de la création du Compte, a une durée indéterminée.

**29.2** L'Utilisateur peut à tout moment résilier son Compte en demandant la désactivation au moyen d'une lettre recommandée adressée au service Client Services de KBC Bank, à l'adresse suivante : KBC Bank SA, à l'attention de Bolero Crowdfunding, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles. La résiliation du Compte par son Utilisateur ne porte toutefois en aucun cas préjudice aux droits et obligations acquis par les parties pendant la vie du Compte, y compris, mais sans y être limité, les Projets et Contrats d'investissement auxquels l'Utilisateur a souscrit.

**29.3** KBC Bank peut à tout moment interdire ou bloquer temporairement ou définitivement l'utilisation du Bolero Crowdfunding et l'accès à la Plateforme de Bolero Crowdfunding, y compris sans notification préalable. Cela est notamment possible dans les cas suivants (liste non exhaustive) :

- 29.3.1 la violation par l'Utilisateur des présentes Conditions d'utilisation ;
  - 29.3.2 la violation par l'Utilisateur des droits de KBC Bank, notamment de ses droits de propriété intellectuelle ;
  - 29.3.3 l'utilisation de la Plateforme de Bolero Crowdfunding à des fins illégitimes, comme l'envoi de courriels non sollicités ; et
  - 29.3.4 l'utilisation de la Plateforme de Bolero Crowdfunding d'une manière qui cause des dommages à la plateforme elle-même, à ses Utilisateurs et/ou à KBC Bank.
- 29.4** KBC Bank se réserve le droit de résilier le Compte, sur simple notification, immédiatement et sans délai de préavis, dans les cas suivants :
- 29.4.1 en cas de non-respect par l'Utilisateur des obligations découlant des présentes Conditions d'utilisation ;
  - 29.4.2 en cas de violation par l'Utilisateur des conditions et déclarations applicables par référence ; et
  - 29.4.3 en cas de faillite, dissolution ou réorganisation judiciaire de l'Utilisateur.
- 29.5** Si son Compte est résilié, l'Utilisateur ne peut plus, à partir de cette date, faire usage du Bolero Crowdfunding et de la Plateforme de Bolero Crowdfunding.
- 29.6** Nonobstant la résiliation du Compte, les dispositions suivantes des présentes Conditions d'utilisation demeurent en vigueur : 1, 4, 14, 15, 16, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 29.6, 31.9 et 31.10.

## **30 Langues**

- 30.1** La Plateforme de Bolero Crowdfunding est disponible en néerlandais et en français.
- 30.2** La communication entre l'Utilisateur et KBC Bank peut se faire en néerlandais, en français ou en anglais. À l'entame de la relation, l'Utilisateur est invité à préciser la langue dans laquelle il souhaite que les communications soient échangées. À défaut de choix, la langue des documents d'enregistrement sera considérée comme la langue choisie par l'Utilisateur. L'Utilisateur peut modifier la langue à tout moment, en adressant une demande écrite en ce sens à KBC Bank.
- 30.3** L'Utilisateur comprend et accepte que certaines informations, et en particulier les informations relatives aux Projets et aux Titres fournies par l'Entreprise, puissent être communiquées dans une langue autre que sa langue de prédilection s'il s'agit d'une langue courante sur les marchés financiers belges (par exemple, l'anglais).

## **31 Divers**

### **31.1 Modifications**

KBC Bank a le droit de modifier et/ou de compléter unilatéralement et à tout moment les dispositions des présentes Conditions d'utilisation, les modalités du Bolero Crowdfunding et les fonctionnalités de la Plateforme de Bolero Crowdfunding. Ces modifications et/ou

ajouts seront annoncés par KBC Bank sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding et deviendront contraignants à partir de la date mentionnée dans la notification. L'entrée en vigueur de modifications défavorables à l'Investisseur est fixée à deux (2) mois au moins après la date de leur publication, à moins que ces modifications ne résultent d'une disposition légale ou réglementaire. Si les Conditions d'utilisation ainsi modifiées ou complétées ne l'agrément pas, l'Utilisateur peut résilier son Compte sans frais, conformément à l'Article 29.2. L'Utilisateur qui n'a pas résilié son Compte à la date d'entrée en vigueur des modifications est réputé accepter les Conditions d'utilisation ainsi modifiées et/ou complétées.

## **31.2 Cession de droits et d'obligations**

**31.2.1** L'Utilisateur ne peut céder (sous forme de vente, d'apport, de don ou de toute autre transaction, y compris une vente ou un apport d'une branche d'activité ou d'une universalité, une fusion ou une scission) tout ou partie des droits et obligations découlant des présentes Conditions d'utilisation à un tiers sans l'autorisation écrite préalable de KBC Bank. Aussi longtemps que cette autorisation n'a pas été accordée, l'Utilisateur reste tenu à l'exécution de toutes les obligations qu'il entend céder (sans préjudice des autres droits et moyens de droit auxquels KBC Bank pourrait recourir en cas d'infraction au présent Article).

**31.2.2** KBC Bank est autorisée à céder à un tiers tout ou partie des droits et obligations découlant des présentes Conditions d'utilisation, sans l'autorisation écrite préalable de l'Utilisateur, dans la mesure où ce tiers dispose des connaissances et des moyens nécessaires pour poursuivre les droits et obligations découlant des Conditions d'utilisation.

**31.2.3** Sous réserve des restrictions en matière de cession prévues au présent Article 31.2, les dispositions des Conditions d'utilisation s'étendent à l'avantage des parties et sont contraignantes pour elles ; cette disposition vaut également pour les héritiers, ayants droit et cessionnaires des parties.

## **31.3 Intitulés**

Les titres et intitulés des présentes Conditions d'utilisation n'ont aucune portée juridique et ne sont pas pris en considération lors de l'interprétation des dispositions des présentes Conditions d'utilisation.

## **31.4 Divisibilité**

Si, en vertu du droit en vigueur, une disposition des présentes Conditions d'utilisation est déclarée entièrement ou partiellement illégale, nulle ou non exécutoire, cette disposition ou la partie concernée de la disposition sera réputée ne pas faire partie des présentes Conditions d'utilisation, et la légalité, la validité ainsi que le caractère exécutoire des autres dispositions des présentes Conditions d'utilisation seront maintenus. La disposition nulle ou ignorée sera remplacée par des dispositions légales correspondant le plus étroitement à la volonté des parties.

### **31.5 Renonciation**

Sauf disposition contraire dans les Conditions d'utilisation, le fait que KBC Bank néglige de ou tarde à exercer un droit ou un moyen de droit que lui confèrent les présentes Conditions d'utilisation ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à ce droit ou moyen de droit, pas plus qu'à tout autre droit ou moyen de droit que KBC Bank pourrait invoquer en vertu des présentes Conditions d'utilisation. De même, l'exercice partiel d'un droit ou d'un moyen de droit que lui confèrent les présentes Conditions d'utilisation n'empêche en rien KBC Bank de recourir ultérieurement à ce droit ou moyen de droit dans toute son ampleur, ou à exercer tout autre droit ou moyen de droit qu'elle pourrait invoquer en vertu des présentes Conditions d'utilisation. Toute renonciation de la part de KBC Bank sera formulée par écrit et signée par un représentant dûment mandaté de KBC Bank.

### **31.6 Conservation**

KBC Bank n'est pas tenue de conserver sa comptabilité, les pièces justificatives et autres documents pour une période plus longue ou sous une forme autre que ce que lui impose la loi. Pour toute demande de documents, quelle qu'en soit la nature, KBC Bank a le droit d'imputer des frais de recherche au demandeur.

### **31.7 Prescription**

Tout recours contre KBC Bank est prescrit au terme d'un délai de cinq ans, sauf si la loi prévoit des délais de prescription plus courts. Le délai de cinq ans court à partir de la date du fait donnant lieu au recours.

### **31.8 Tiers**

KBC Bank se réserve le droit de sous-traiter certains éléments de son service, en les confiant notamment à d'autres entités du groupe KBC. L'Utilisateur accepte que le sous-traitant soit appelé à prendre connaissance de certaines données qui le concernent.

### **31.9 Droit applicable**

Les présentes Conditions d'utilisation et tous les autres engagements non contractuels nés de ou afférents à celles-ci, sont régis par le droit belge.

### **31.10 Tribunaux compétents**

Tout litige né de ou afférent aux présentes Conditions d'utilisation (y compris les litiges portant sur des engagements non contractuels nés de ou afférents aux Conditions d'utilisation) relève de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles. KBC Bank a néanmoins le droit de déroger à cette disposition si elle l'estime opportun, et se réserve le droit de porter les litiges devant tout autre tribunal compétent.



## **Annexe 1 – Règles régissant les services de financement alternatif : description générale**

Les fournisseurs de services de financement alternatif (financement mieux connu sous le nom de ‘Crowdfunding’) comme le plateforme de Bolero Crowdfunding de KBC Bank sont tenus de se conformer à certaines règles de déontologie. Ces règles peuvent varier dans une certaine mesure, en fonction du statut du fournisseur, plus précisément, en fonction du fait que le fournisseur doit d’ores et déjà ou non disposer, en vertu d’une autre réglementation financière, d’une autorisation pour exercer ses activités. La présente Annexe 1 des Conditions d’utilisation contient une brève synthèse des règles de déontologie applicables à KBC Bank, laquelle est d’ores et déjà agréée en qualité de société financière. Ces règles de déontologie sont exposées au chapitre 3 de la loi Services de financement alternatif. Cette synthèse est fournie à des fins purement informatives et ne constitue en aucun cas un conseil juridique de la part de KBC Bank.

D’une manière générale, ces règles de déontologie consistent à :

- Mettre en avant les intérêts du client et agir en toute occasion avec honnêteté, équité et professionnalisme. Utiliser une publicité qui ne soit pas trompeuse et qui soit reconnaissable en tant que telle.
- Fournir, sur un support durable, certaines informations au client avant de lui proposer des services. Informer le client de toute modification substantielle de ces informations. Ces informations concernent :
  - les données d’identité et de contact (dont le statut) du fournisseur ;
  - les coûts portés en compte ou les indemnités perçues ;
  - les conflits d’intérêts du fournisseur ;
  - les règles applicables à l’offre de services de financement alternatif ; et
  - les critères de sélection des projets et entreprises évoqués sur la Plateforme.
- Fournir des informations sur les principales caractéristiques des diverses catégories dont relèvent les instruments d’investissement commercialisés, pour en rendre compréhensibles la nature et les risques.
- Vérifier la connaissance et l’expérience des Investisseurs potentiels, pour apprécier le bien-fondé de l’investissement. Avertir l’Investisseur lorsqu’un investissement s’avère inopportun ou que le test de connaissances ne peut être exécuté.
- Conserver les documents écrits pendant les cinq ans qui suivent la fin de la relation contractuelle au moins.
- Arrêter toute mesure raisonnable visant à prévenir, identifier et gérer les conflits d’intérêts.

Il se peut que la levée de capitaux ne soit pas organisée par l'entreprise directement, mais par le biais d'une société spécialement créée à cet effet (Véhicule de financement). Le recours à un Véhicule de financement entraîne des obligations supplémentaires pour le fournisseur de services d'investissement alternatif, qui doit par exemple annoncer les coûts et les risques spécifiques liés à l'utilisation de Véhicules de financement. Les fournisseurs ne peuvent en outre commercialiser aucun Véhicule de financement dont la gestion dans l'intérêt exclusif des Investisseurs ne pourrait être assurée.

Pour autant que certaines conditions soient réunies, des avantages fiscaux peuvent être liés aux produits financiers proposés par l'intermédiaire de la Plateforme de Bolero Crowdfunding. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur la Plateforme de Bolero Crowdfunding. Lorsqu'un investissement proposé peut donner droit à un Avantage fiscal, le fournisseur doit se plier à d'autres obligations encore. Ainsi doit-il fournir au client, avant que celui-ci ne procède à l'investissement, des informations sur l'Avantage fiscal maximum dont il pourrait bénéficier. Le fournisseur doit en outre prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que les conditions permettant d'entrer en ligne de compte pour l'octroi d'un Avantage fiscal sont respectées. Si l'investissement assorti d'un Avantage fiscal est effectué par le biais d'un fonds starter, les frais et risques y afférents doivent être communiqués.

## Annexe 2 – Conflicts of interest matrix

### Brief description of the specific investment services and activities and ancillary services

Bolero Crowdfunding is an execution only platform. The platform offers a template for the issuer to emit bonds or shares of the company. The investor-members of the platform are able to invest in the shares or bonds offered on the platform after execution of an appropriateness test (the APPROP-test).

The products offered on the platform are high risk and illiquid products. They are rather complex and internally created (by the issuer) on the platform.

CONFLICT TYPE	POTENTIAL RISK	GENERAL PREVENTION MEASURES	SPECIFIC PREVENTION MEASURES
Conflicting roles	Bolero CF receives confidential information from different entities in niche market. The information obtained is used outside the direct confidential screening	✓ Code of conduct	None
Conflicting roles	Bolero CF involves in-house specialist in services needed for executing the Bolero CF screening	✓ Code of conduct	None
Conflicting roles & Material interests	Conflicting interest and/or material interest in the Bolero CF client, between different entities within KBC Group (e.g. lending versus Bolero CF platform transactions)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ COI manual Mutual Clients</li> <li>✓ Compliance Control Room at KBC Group level</li> </ul>	Specific COI manual on corporation with KBC Bank
Personal transactions	Bolero CF employee misuses inside information or confidential information for personal transactions on the platform	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code of conduct</li> <li>✓ Integrity Policy</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Personal transactions are monitored by Compliance on misuse of inside and confidential information</li> <li>✓ Specific limitation on individual investment amount for all participants</li> </ul>



CONFLICT TYPE	POTENTIAL RISK	GENERAL PREVENTION MEASURES	SPECIFIC PREVENTION MEASURES
Remuneration & rewards	Bolero CF remuneration & rewards are dependent on criteria that jeopardize the independence of a Bolero CF employee and damage the interest of the client	Remuneration policy	None
Gifts	Bolero CF employee receives gifts from clients, in monetary form or otherwise, which jeopardize the independence	Gift policy	None
Combination with other activities	Bolero CF employee holds a mandate in an organization which is a client of KBC	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code of Conduct</li> <li>✓ Code on incompatibility for effective leaders and non-executive directors</li> </ul>	Mandates are approved
Combination with other activities	Bolero CF employee exercises an independent profession or a salaried activity outside KBC Group	Company handbook ("arbeidsreglement")	Other professions are approved
Personal conflict	Bolero CF employee has a personal interest at a client endangering his independence (e.g. personal ownership and family relation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code of Conduct</li> <li>✓ Company handbook ("arbeidsreglement")</li> </ul>	None
Preferential treatment	Bolero CF employee treats clients differently to obtain additional transactions	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code of Conduct</li> <li>✓ Screening comité BCF</li> </ul>	None
Unfair pricing	Unfair pricing new issue based on client proposal to generate additional revenues/Bolero CF fees	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code of Conduct</li> <li>✓ Screening comité BCF</li> </ul>	None